
27, rue de la Paix
BP 50090
55103 VERDUN CEDEX

Tél. : 03.29.86.01.72
Fax : 03.29.86.34.76
Courriel :
da.econome55@orange.fr

A TOUS

NOTE pour catéchisme ou rencontre avec des jeunes

A LIRE IMPERATIVEMENT

Mon Père, Madame, Monsieur

L'ensemble des règles des gestes barrières doivent être appliqué.

La salle

La règle de calcul de la capacité d'accueil est la suivante :

Aucune réunion de plus de 10 personnes n'est autorisée, avec respect des consignes sanitaires dans tous les cas. Cependant pour calculer la jauge d'une salle de réunion prendre 80% de la surface et divise là par 4 qui donne le nombre de personnes pouvant s'y tenir :

Ainsi une pièce de 24 m² donne 19m² utile et 4 personnes pouvant s'y tenir.

Nous conseillons que les rencontres se fasse plutôt en extérieur (pour faciliter les distanciations sociales) ou bien dans une église qui permet de mieux répartir le groupe.

Au début de chaque rencontre un rappel des règles des gestes barrières doit être fait.

Lavage des mains

- Les mains doivent laver à l'arrivée soit avec du savon soit avec du gel hydro alcoolique. Le séchage des mains doit être fait avec du papier à usage unique.
- Avant et après avoir été aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé avoir éternué.

Autres règles

- Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- Les adultes (à partir de 16 ans) devront portés un masque.

Nettoyage des locaux après la rencontre:

- Nettoyer les poignées de portes, les interrupteurs, ainsi que les sanitaires, les rampes d'escalier et toute surface en contact avec les jeunes, à l'aide de lingette imbibée d'un peu de la solution alcoolique. Bien vous laver les mains après cette opération avec le gel hydro alcoolique.
- Pour les sols il faut utiliser des produits contenant de l'eau de javel avec concentration de 0.5% de chlore actif.
- Aération des locaux pendant 15 minutes.

Autres règles

- Si vous sentez que vous avez des signes de COVID 19 restez chez vous prévenez votre médecin. Envoyez un message aux services administratifs et votre arrêt de travail si nécessaire.
- Si un de vos proches tombe malade du COVID 19 la même procédure doit être appliquée.

Nous rappelons que l'obligation de santé au travail et des obligations d'accueil des Etablissement Recevant du Public sont contraignantes et doivent être respectées sinon vous engagez **la responsabilité pénale** du Diocèse. L'ensemble de ces règles peut être amené à être modifié. Nous vous tiendrons informés de toutes modifications.

Nous vous prions de croire, Mon Père, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et dévoués.

Monseigneur GUSCHING



Evêque de VERDUN

Didier AYNÈS



Economiste diocésain